



Interpellation dans un chemin privé

Par **Pat 07**, le **30/08/2015** à **17:10**

Bonjour,

J'ai croisé les motards à 100 mètres de mon domicile, ils ont fait demi-tour derrière moi, je me suis garé dans le chemin privé de mon habitation. Je suis descendu de mon véhicule pour rentrer chez moi et ils m'ont interpellé puis un des deux m'a présenté un alcooltest, ils m'ont dit c'est positif. Ils m'ont demandé de trouver un chauffeur pour les suivent à la gendarmerie. Sur place il m'ont refait souffler deux fois positif. Je suis convoqué dans 72 heures.

J'aimerais savoir si l'interpellation est légale ?

Et pourquoi cette convocation, dois-je prendre un avocat

car je suis récidiviste ? J'ai besoin de mon permis car je roule toute la semaine, sinon je vais perdre mon emploi.

Merci de bien vouloir me répondre. Cordialement.

Par **martin14**, le **31/08/2015** à **07:33**

ce chemin privé est-il fermé par une barrière ? y a-t-il un panneau ? qu'y a-t-il sur le panneau : voie privée ? accès interdit ? Ce chemin privé vous appartient-il ? etc ... etc ..

Par **janus2fr**, le **31/08/2015** à **07:43**

Bonjour,

[citation]car je suis récidiviste ? J'ai besoin de mon permis car je roule toute la semaine, sinon je vais perdre mon emploi. [/citation]

Et y a rien qui vous choque là ?

Par **Pat 07**, le **31/08/2015** à **08:58**

Bonjour, A l'entrée il y a un panneau chemin privé pour l'accès de quatre habitations.

Par **janus2fr**, le **31/08/2015** à **09:20**

[citation]J'aimerais savoir si l'interpellation est légale ? [/citation]

Si les motards avaient une raison de penser que vous étiez alcoolisé suite à votre comportement sur la route lorsqu'ils vous ont croisé, oui.

Si c'est un simple contrôle sans raison, non.

Mais on a du mal à penser que les motards auraient fait demi-tour pour vous contrôler sans avoir pour cela une bonne raison.

Par **jacques22**, le **31/08/2015 à 13:29**

Bonjour Martin,

"ce chemin privé est-il fermé par une barrière ? y a-t-il un panneau ? qu'y a-t-il sur le panneau : voie privée ? accès interdit ? Ce chemin privé vous appartient-il ? etc ... etc .."

Un juge incompétent m'interdit avec le parquet de mettre ce genre d'informations et mes voisins en profitent pour occuper mes propriétés privées!!!

Cdlmt.

Par **martin14**, le **31/08/2015 à 14:23**

[citation]

Bonjour Martin,

"ce chemin privé est-il fermé par une barrière ? y a-t-il un panneau ? qu'y a-t-il sur le panneau : voie privée ? accès interdit ? Ce chemin privé vous appartient-il ? etc ... etc .."

Un juge incompétent m'interdit avec le parquet de mettre ce genre d'informations et mes voisins en profitent pour occuper mes propriétés privées!!!

Cdlmt.

[/citation]

En principe, vous avez parfaitement le droit de mettre un panneau "entrée interdite" si la voie vous appartient ..et dans ce cas, vos voisins ne peuvent pas y pénétrer ..

Vous pourriez également mettre une barrière ..

PS : vous auriez pu créer votre propre file ..

Par **jacques22**, le **31/08/2015 à 15:16**

De quel droit me l'interdit-on alors, d'autant plus que j'ai été relaxé par le tribunal correctionnel?!

Le problème est que mes voisins arrachent et cassent tout!

PS : c'est quoi une file?

Par **martin14**, le **01/09/2015** à **09:25**

[citation]

PS : c'est quoi une file?

[/citation]

C'est appuyer sur l'onglet ci-dessus sur fond orangé : "posez votre question" ..

PS : bizarre qu'après 142 messages sur ce forum, vous ne sachiez pas ce que c'est qu'ouvrir une file ... Pour l'instant vous êtes dans la file de Pat07 ... donc pas la vôtre ...